



## PUBLICATION INTERNE

Réf : 2026.70587.PE

Est déclaré vacant au service entretien et nettoyage :

- un poste **d'agent polyvalent (m/f)** à tâche partielle (30/40 heures par semaine) en charge du nettoyage des locaux du Centre sportif Bim Diederich, du Centre QT et du bâtiment des sapeurs-pompiers à Pétange.

Carrière : Carrière A3 telle que décrite à l'article 14.1 de la convention collective.

Tâches et responsabilités (Centre sportif Bim Diederich / Centre QT / CISP à Pétange) :

- Nettoyage des installations sanitaires, des vestiaires, ...
- Assurer des travaux de nettoyage qui nécessitent des machines (Mono-brosse, Auto-laveuse)
- Être apte à transporter et à soulever un seau d'eau de +/- 10 litres
- Nettoyage des rigoles autour les bassins
- Nettoyage des fenêtres et portes vitrées (travail sur une échelle)
- Grand nettoyage annuel
- ...

La description détaillée des tâches du poste en question peut être retirée au service des ressources humaines.

Le service des ressources humaines se tient à disposition pour tout renseignement complémentaire (Tél. : 50 12 51 – 2060).

Les candidatures sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins pour le **15 mars 2026** au plus tard.

**Avec prière de noter que dorénavant, tout pourvoi de poste par le collège échevinal est à considérer comme définitif. Passé le délai de la nomination, une renonciation s'avère dès lors impossible.**

Pétange, le 26 février 2026

Le secrétaire,

Mike Braun

Le bourgmestre,

Jean-Marie Halsdorf



## **PUBLICATION INTERNE**

**Réf : 2026.70587.PE**

Monsieur le Bourgmestre,  
Madame, Messieurs les Échevins,

Suite à la publication interne du 26 février 2026 concernant le poste d'agent polyvalent (m/f) vacant au service entretien et nettoyage, je soussigné(e) \_\_\_\_\_ vous présente ma candidature pour le poste suivant :

<input type="checkbox"/>	agent polyvalent à tâche partielle (30/40 heures) en charge du nettoyage du Centre sportif Bim Diederich, du Centre QT et du bâtiment des sapeurs-pompiers à Pétange.
	Heures de travail (suivant plan de travail) Lu – Di : 6 heures par jour entre 06h00 et 01h00
	Les jours et les horaires de travail pourront toutefois être modifiés à tout moment si le collège des bourgmestre et échevins le juge nécessaire.

**Avec prière de noter que dorénavant, tout pourvoi de poste par le collège échevinal est à considérer comme définitif. Passé le délai de la nomination, une renonciation s'avère dès lors impossible. Subsidiairement, tout agent qui se voit attribuer un poste par un changement d'affectation interne, est par la suite soumis à une période de carence de 3 années. Durant cette période, tout nouveau changement est en principe refusé sauf celui qui implique une augmentation de tâche et/ou un changement de carrière. Le collège échevinal se réserve le droit de faire exception à ce principe toute fois qu'il le juge nécessaire voire opportun.**

Signature : \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/2026